

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, tout actionnaire peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la société de lui envoyer les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous.

Nous vous ferons parvenir ces pièces à l'exception de celles qui étaient annexées à la procuration.

Nous vous signalons de plus que les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Compte tenu des circonstances, exceptionnelles, nous vous invitons à consulter la documentation relative à l'Assemblée sur le site de la Société [www.financiere-odet.com](http://www.financiere-odet.com).

Formule à adresser à :

Direction Juridique  
Financière de l'Odet SE  
42 avenue de Friedland  
75008 PARIS

Financière de l'Odet

**FINANCIERE DE L'ODET SE**

***Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du mercredi 26 mai 2021***

M., Mme ou Melle ...

Adresse complète ...

Titulaire de .....

..... titres nominatifs .....

..... titres au porteur inscrits en compte à la banque ainsi qu'il résulte de l'attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R. 225-81 et R.225 -83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A....., le ..... 2021